

bulletin de maison

le carrefour des associations de familles monoparentales du québec

VOL 4 NO 1

JANVIER-FÉVRIER 1978

QUI SONT LES ASSISTÉS SOCIAUX AU QUÉBEC :

- D'ANCIENS OUVRIERS INCAPABLES DE TRAVAILLER
(à cause d'accidents de travail ou atteints
de maladies industrielles)
- DES CHÔMEURS QUI SONT COUPÉS
- DES HANDICAPÉS
- DES MÈRES, CHEFS DE FAMILLE

(Sur les 94,788 familles qui vivent sur le Bien-être au Québec; 51,948 sont dirigées par une femme, qu'elle soit séparée, divorcée, veuve ou mère célibataire).

POUR D'AUTRES CHIFFRES SUR LES ASSISTÉS SOCIAUX,
VOIR PAGE 11.

890, rue dorchester est, local 2320, montréal, P. Qué.

sonnaire

	Page
Quoi de neuf au CAFMQ	
. Lettre de M. Denis Lazure.....	3
. La fin de semaine du 28-29 janvier.....	4
Commentaire	
. La démission de Suzanne Tessier.....	5-6
Ressources	
. Pour venir en aide aux personnes et aux familles en difficulté.....	7
. Journaux disponibles gratuitement.....	8
. A propos de la cotisation.....	8
Informe/action	
. Le Carrefour réclame des hausses de prestations d'aide sociale.....	9
. Suite au Mémoire.....	10
. Quelques chiffres sur les assistés sociaux au Québec.....	11
. Qui a droit à l'aide sociale?.....	12
. Quand l'aide sociale peut-elle être suspendue, diminuée, coupée?.....	12
. Quels sont les barèmes d'aide sociale.....	13
A travers la province	
. Sessions régionales.....	14-15
. Des nouvelles de Victoriaville.....	15
. Des nouvelles de Lévis.....	15-16
Collectivités nouvelles	
. La souffrance peut-elle être source de progrès?.....	17

Réalisation du Bulletin

Louise Boivin à la rédaction
Claire Leblanc à la mise en page.

Dépôt Bibliothèque nationale.

QUO, CE NEUT DU CARREFOUR

trois

Québec, le 5 novembre 1977

Madame Louise Boivin
Directrice générale
Carrefour des Associations
de familles monoparentales du Québec Inc.,
890, est, rue Dorchester, suite-2320
Montréal

Chère madame,

A la suite de notre récente rencontre avec votre groupe et celui des associations de familles, il me fait plaisir de vous informer que nous avons pu reviser la décision que nous vous avons communiquée par lettre en date du 28 février dernier.

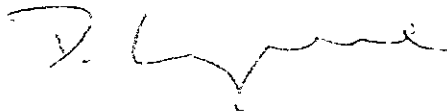
Lors de cette réunion, il m'est en effet apparu que notre politique de regroupement des organismes familiaux était à repenser et, par le fait même, à reviser.

Jusqu'à maintenant, nous avons demandé à l'O.F.A.Q. d'être en quelque sorte le noyau central des opérations. Toutefois, nous sommes actuellement à étudier une nouvelle structure qui nous permettrait de rendre équitablement justice à tous les organismes. Mais, il va sans dire que de telles études ne doivent en aucune façon retarder l'essor de votre mouvement.

C'est pourquoi je demande au directeur adjoint des Etablissements de services sociaux, monsieur Albini Girouard, de faire les démarches nécessaires afin que la somme de \$15,600. vous soit versée directement dans les plus brefs délais et non pas par le truchement de l'O.F.A.Q.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer, chère madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Affaires sociales



DENIS LAZURE

Bien que le montant de la subvention accordée au Carrefour demeure encore bien insuffisant en comparaison de nos besoins, cette lettre est vraiment une bonne nouvelle! Elle met un terme sur une question qui a coûté beaucoup d'énergie au Carrefour et nous permet de recevoir nos argents directement du Ministère des Affaires sociales (MAS) sans passer par l'O.F.A.Q. (Organismes familiaux associés du Québec). Nos revendications en ce sens remontent au début de 1976, alors que le Carrefour adressait une première demande de subvention au MAS, pour la mise sur pied d'un secrétariat permanent. ☪

LA FIN DE SEMAINE DU 28-29 JANVIER: UN AUTRE PAS VERS LA RÉGIONALISATION.

Plus de 70 femmes chefs de famille venant de tous les coins du Québec ont participé à la Session préparatoire de formation à la journée d'aide sociale qui s'est déroulée les 28 et 29 janvier derniers au Centre Montfortain à Montréal.

En organisant cette session, le Carrefour avait deux objectifs: d'abord, transmettre aux membres des différents comités régionaux récemment formés à travers le Québec suffisamment d'information sur la question de l'aide sociale pour qu'ils soient en mesure par la suite de préparer dans leur région respective une journée sur ce thème; puis, dans un deuxième temps, se préparer à prendre des décisions concrètes sur la régionalisation lors de la prochaine Assemblée générale du Carrefour, les 13 et 14 mai.

La journée du samedi a été entièrement consacrée à la question de l'aide sociale: information sur différents aspects de la loi, témoignages de femmes chefs de famille vivant sur le bien-être, témoignages et vidéo de l'ADDS (Association pour la défense des droits sociaux) et, enfin, en ateliers, réflexion et discussion sur le rôle des associations de du Carrefour face au problème des nombreuses familles monoparentales qui vivent sur le Bien-être.

Dans l'avant-midi du dimanche, les comités régionaux ont commencé, chacun de leur côté, à planifier le contenu et le déroulement de la journée d'aide sociale qu'ils avaient décidé d'organiser dans leur région respective, ceci à la lumière des informations et des échanges de la veille.

Discussion sur la régionalisation

Après avoir travaillé ensemble pendant plusieurs heures, après avoir échangé, discuté entre groupes et entre régions, on était prêt, le dimanche après-midi, pour réfléchir ensemble sur la régionalisation c'est-à-dire tenter de préciser davantage le but de la régionalisation et le rôle que pourraient avoir les Comités régionaux (par exemple, devraient-ils être des Comités organisateurs d'activités ou des Comités d'action revendicateurs?). On s'est aussi interrogé sur le fonctionnement qu'on souhaiterait à ces Comités (on a tenté d'évaluer notamment si les Comités régionaux devaient être consultatifs ou décisionnels) une fois qu'ils seraient en place de façon permanente.

La Session a pris fin à 4 h 30 dans l'après-midi du dimanche après que tout le monde se soit donné rendez-vous à l'Assemblée générale, le 13 et 14 mai.

N.B. (Un compte-rendu complet de la Session du 28-29 janvier sera envoyé à toutes les participantes après le 15 février.)

Sherbrooke, le 26 octobre 1977

Madame Hélène Pronovost, présidente du C.A.F.M.Q.
4310 Paquin
Trois-Rivières (Québec)
G8Y 2B8

Bonjour Hélène,

Comment va la vie "estudiantine"? J'espère que tu ne trouves pas trop difficile de mener de front une vie de mère chef de famille, d'étudiante et de citoyenne à part entière!

Je t'écris ces quelques mots pour te donner ma démission à titre de lère vice-présidente du Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec. En voici les raisons:

1. Le Carrefour avait été créé d'abord et avant tout pour exercer des pressions gouvernementales afin de favoriser le mieux être de la famille monoparentale, objectif que le Carrefour ne semble pas vouloir considérer comme prioritaire dans l'immédiat.
2. En tant que membre de l'exécutif, je n'aime pas parler dans le désert et je ne prise pas beaucoup l'idée que trois personnes manipulent un exécutif de sept membres comme s'il s'agissait de marionnettes.
3. Je ne suis pas féministe. Je représentais à l'exécutif, toujours selon ma conception, LA FAMILLE MONOPARENTALE et non pas la femme chef de la famille. Ce qui implique de s'attacher à des problèmes d'ordre général comme:
 - a) établissement d'un tribunal de la famille
 - b) perception des pensions alimentaires par ce tribunal axée sur le système de perception des impôts des particuliers.
 - c) un système de garderie, PRIORITAIRE pour tous les parents uniques devant subvenir à leurs besoins et à ceux de leur progéniture.
 - d) un système de dégrèvement d'ordre fiscal.
4. Je ne suis contre le fait qu'on ne s'occupe que de la

femme chef de famille. En tant qu'organisme PROVINCIAL, je crois qu'on devrait être moins sentimental et plus rationnel i.e. travailler sur des problèmes ayant trait à toutes les familles monoparentales, touchant toutes les parties de la province et tous les individus concernés.

5. Je suis fatiguée de travailler sur des projets de réflexion: JE VEUX DE L'ACTION.

6. Je me heurte à un féminisme farouche et à un sentimentalisme dénué de toute logique.

7. Je manque de disponibilité vu mes études et mon travail, les deux à plein temps.

8. On ne s'est même pas donné la peine de m'aviser du passage des Chamberriennes à Sherbrooke.

Je te donne cette démission avec beaucoup de regret car j'espérais faire un travail valable et profitable...ce qui ne fut pas le cas. Les nombreux projets de réflexion ont empêché l'éclosion d'une action constructive et productrice face à la famille monoparentale.

Je continuerai à travailler pour le but que je m'étais fixée en acceptant de faire partie de l'exécutif, soit le mieux-être de la famille monoparentale et, ceci à tous les points de vue: familial, social, gouvernemental et autre.

Bien que je ne la partage pas, je souhaite longue vie à la nouvelle idéologie qui anime le C.A.F.M.Q.

Je te quitte, avec l'impression d'un mandat avorté.

Suzanne Tessier

SUZANNE TESSIER
1ère vice-présidente du C.A.F.M.Q.

- P.S. 1. J'exige que cette lettre soit publiée entièrement et intégralement dans le Bulletin de liaison.
2. A moins d'avis contraire, je demeure toujours déléguée du Cercle Solidaire au sein du C.A.F.M.Q.

A la demande du Bureau exécutif nous publions ici intégralement la lettre de démission de Suzanne Tessier adressée à la Présidente du Carrefour, Hélène Pronovost, le 26 octobre 1977 et dont le Bureau exécutif a pris connaissance le 21 janvier lors de sa dernière réunion.

POUR VENIR EN AIDE AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES EN DIFFICULTÉ

MONTREAL

"Avec eux entre deux foyers", tel est le nom du centre qui sera mis sur pied dans le secteur du comté Bourassa, dans le cadre du programme Canada au travail.

"Avec eux entre deux foyers" est un projet d'une durée de 26 semaines dont l'objectif général est de favoriser les rapports positifs entre l'enfant et ses parents en instance de divorce ou de séparation. On veut aider l'enfant sur tous les plans en phase transitoire avec le parent gardien, le parent visiteur, le nouveau conjoint et son milieu proche.

Selon Alida Boissonneault, membre de l'Association des femmes chefs de famille de Montréal-Nord et une des initiatrices du projet, le Centre pourra être une plaque tournante c'est-à-dire un dépannage pour les visites à l'enfant en cas de problèmes extrêmes entre les ex-conjoints. Il sera aussi un endroit de rencontre pour les enfants de différents âges de foyers monoparentaux pour discussion, atelier avec l'aide d'un animateur. Ceci pour une meilleure compréhension de la situation et sentir moins marginal.

Ce centre sera ouvert 7 jours par semaine avec horaire flexible selon les besoins de la clientèle, dont deux soirs par semaine et comprendra une équipe de 7 personnes. (Adresse précise à venir.)

SOREL

Dans le cadre du même programme (Canada au travail) un autre centre vient d'ouvrir ses portes, au 44, rue Provost, à Sorel.

Il s'agit d'un centre d'accueil pour hommes et femmes seuls qui sont en difficulté.

Il se nomme ARRÊT: A: accueil
R: renseignements
R: réorganisation
E: épanouissement
T: transformation

Disposant d'un personnel de 7 personnes, ARRÊT est ouvert tous les jours, de 9 heures à 23 heures avec un service d'écoute téléphonique durant les nuits du jeudi, vendredi, samedi.

Pour plus de renseignements communiquez avec Jacques Toupin, à Sorel, tél: (514) 742-3240.

JOURNAUX DISPONIBLES GRATUITEMENT

- ORGANISATION POPULAIRE (le journal des assistés sociaux)

A tous les mois, l'Association pour la Défense des droits sociaux (ADDS) publie le journal ORGANISATION POPULAIRE.

Vous pouvez recevoir gratuitement ce journal en écrivant à:

ADDS-MM
1750, rue St-Denis
Montréal, Qué.

L'ADDS est une organisation regroupant des assistées sociales et des assistés sociaux qui veut faire respecter leurs droits.

- S'EN SORTIR (journal de l'Association coopérative d'économie familial (ACEF))

L'ACEF est un service de consultation budgétaire, c'est aussi un groupe de pression qui revendique auprès des gouvernements des lois plus adéquates, pour défendre les intérêts des consommateurs. L'ACEF lutte contre l'endettement, pour le droit de vivre sans s'endetter.

Pour plus de renseignements ou pour recevoir gratuitement le journal, téléphonez au Bureau national à Montréal, (514) 526-0823 ou adressez-vous au bureau de l'ACEF le plus près de chez-vous. Il y a des ACEF à: Val d'Or, Rimouski, Shawinigan, Thefford-Mines, Victoriaville, Ste-Thérèse, Montréal, Hull et Joliette.

.o .o .o .o .o.

À PROPOS DE LA COTISATION

Veuillez noter que votre cotisation pour l'année 1977 était due en entier au Carrefour le 31 décembre 1977.

Nous vous rappelons les montants de la cotisation:

pour les associations affiliées: 0.50 par membre, sans limite.
pour les membres individuels : 10.00

Nous vous rappelons également qu'il a été résolu lors de l'Assemblée générale du 14 mai 1977, "que les associations paient leur cotisation annuelle entre le 1er et 30 avril de chaque année".

~ ~ ~ ~ ~

Dans son mémoire au MAS

Le Carrefour réclame des hausses de prestations d'aide sociale

par Renée Rowan

(in, le Devoir, 17 novembre 1977)

Pour les 9,000 familles membres du Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec (CAFMQ), la semaine du 15 novembre — premier anniversaire du gouvernement Lévesque qui normalement aurait dû en être une de réjouissances a donné lieu à un mouvement de colère et d'impatience.

"Le Parti québécois nous avait promis beaucoup. Il avait déclaré notamment qu'il ne supporterait plus le maintien d'une couche importante de la population sous le seuil de la pauvreté. Il disait aussi qu'il fallait améliorer grandement la situation des femmes au Québec et créer un réseau universel de garderies à coût modique. Des bulles dans l'air, des promesses sans lendemain", ont déclaré, hier, avec amertume les porte-parole de l'association qui rendait public, au cours d'une conférence de presse, un nouveau mémoire présenté au ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure.

Ce document intitulé "La situation des femmes chefs de famille, vivant sur l'assistance sociale" fait suite au premier qui portait sur "l'insuffisance de revenus des familles monoparentales" (1976). "Nous espérons cette fois que le ministre tiendra compte de notre impatience et de notre volonté de voir changer en profondeur des situations inacceptables pour les milliers de femmes chefs de famille du Québec... l'an dernier, le ministre n'a jamais jugé bon de répondre autrement que par un accusé de réception à nos demandes".

Ces demandes n'ont pourtant rien d'exagéré, a-t-on voulu démontrer hier à la presse, soulignant que les prestations d'aide sociale sont fixées bien en deça du seuil de la pauvreté établi par le Comité sénatorial sur la pauvreté (\$7,860 pour une famille de quatre personnes) et que la plupart des familles monoparentales vivent ainsi "dans des conditions de pauvreté lamentables".

Pour illustrer cette situation, on a donné l'exemple de Mme Tremblay (cas fictif, basé sur des chiffres réels). Cette jeune femme de 35 ans, séparée de son mari, élève seule deux enfants, Nathalie, quatre ans, et Stéphane, sept ans. Elle ne reçoit aucune pension de son mari même

si, selon un jugement de cour, il doit en verser une. Il faut savoir que c'est compliqué pour une femme seule de recourir à un avocat, de connaître ses droits et de courir après un ex-mari qui ne veut rien savoir!

Mme Tremblay habite Montréal. Elle reçoit \$360 par mois du bien-être social en plus des allocations familiales avec lesquelles elle "tente" d'établir ses enfants convenablement. Avec \$360 par mois, cette mère chef de famille doit loger sa famille, la nourrir, payer des frais fixes comme le chauffage, l'électricité, le téléphone, la taxe d'eau, les assurances. Et on n'a pas encore parlé du transport, des fournitures scolaires, des médicaments non couverts par l'aide sociale, des loisirs!

En outre, ce montant de \$360 ne tient aucunement compte de l'inflation. Ainsi, la loi d'aide sociale accorde \$50 par mois pour le coût du loyer. "Mais que dans la plupart des villes québécoises une famille peut se loger décemment à ce prix-là?" "Le ministre qui annonce la loi d'aide sociale vivra-t-il, dans un logement sombre et étroit, avec une tuyauterie défectueuse et des fils électriques qui datent de la deuxième guerre mondiale?"

A moins de faire ses étages deux ou trois fois par semaine sans se déclarer, pas moyen d'arriver, souligne le mémoire. Mais il faut bien voir que cette "solution" n'est pas sans problème étant considérée comme illégale. La femme va dans l'angoisse permanente d'être "découverte".

En effet, si l'officier de "bien-être" (quel terme dirait-on!) s'aperçoit qu'une assistée sociale gagne plus que les \$40 par mois (plus \$5 par enfant) permis par la loi, il menace la femme de lui réduire ses prestations et l'oblige à aller chercher ailleurs, notant les porte-parole du CAFMQ, de couper son chèque de mois pour lui donner une leçon.

Pour faire cesser "cette situation injuste et scandaleuse dans une société aussi riche que la nôtre", Carrefour réclame l'augmentation des prestations

d'aide sociale au niveau du seuil de pauvreté se basant sur les montants déterminés par le Conseil canadien de développement social (en 1975, \$7,028 pour une famille de quatre personnes) et le Comité sénatorial sur la pauvreté (en 1975, \$7,781 pour une famille de quatre personnes). L'organisme demande également l'indexation des prestations au coût de la vie à tous les trois mois et l'augmentation du montant maximum des gains permis. Travailler, se recycler, c'est bien beau, souligne d'autre part le mémoire, mais c'est le plus souvent inaccessible pour une femme chef de famille sur le bien-être.

"Le MAS exerce des pressions de plus en plus fortes pour que les femmes chefs de famille, assistées sociales, retournent travailler aussitôt que les enfants passent le cap de six ans. Comment peuvent-elles le faire, souligne-t-on, quand on ne dispose même pas de services de garde les plus élémentaires?"

En conséquence, le CAFMQ réclame que le MAS cesse de prendre des mesures coercitives (comme les coupures de chèques) à l'endroit des femmes qui refusent un emploi qu'elles considèrent totalement inadéquat et que le gouvernement mette en place le réseau universel de garderies promis par le PQ.

Constatant que l'accès aux études est plus que limité pour une femme chef de famille, Carrefour "exige" selon le texte même du document du MAS dans sa politique d'incitation au travail chez les assistés sociaux, fasse des recommandations au ministère de la Main-d'œuvre du Canada afin que chaque centre de main-d'œuvre offre un choix diversifié de cours ouverts autant aux femmes qu'aux hommes et qu'une femme désirant suivre des cours à temps complet au cégep ou à l'université continue de bénéficier de l'aide sociale jusqu'à la fin de ses études. On réclame aussi que le MAS accorde à cette femme chef de famille de "s'en sortir" un supplément pour frais de transport, de fournitures scolaires, de garde d'enfants. Le MAS, de qui relève la politique de bien-être, devrait s'assurer que les frais de scolarité soient à la charge du MEQ.

SUITE AU MÉMOIRE...

Le 16 novembre 1977, le Carrefour rendait public un Mémoire portant sur la situation des femmes chefs de famille vivant sur l'assistance sociale (dont l'article du Devoir, en page 9, résume assez bien le contenu).

Ce mémoire était adressé au Ministre des Affaires sociales. Le 23 janvier dernier, le secrétaire particulier adjoint du Ministre Lazure nous accusait enfin réception de notre mémoire dans une lettre qui dit notamment ceci:

"Il nous fait plaisir de vous informer que les prestations d'aide sociale ont été augmentées de 7.5% au 1er janvier 1978 et qu'en plus les allocations familiales aussi indexées sont augmentées pour les enfants du 3ième et 4ième rang, pour atteindre le montant de \$70. par mois pour le 4ième enfant. Ainsi, les familles monoparentales seront plus avantagées par cette nouvelle répartition en attendant que nous introduisions le revenu minimum garanti, qui demeure l'étape ultime à franchir pour améliorer sensiblement la situation financière des ces défavorisées.

De plus, nous proposerons bientôt au Conseil des ministres, une proposition qui prévoira un nouveau mode d'indexation des prestations d'aide sociale et ce, conformément au programme du Parti Québécois. Nous finalisons aussi des nouveaux critères qui amélioreront passablement l'accessibilité au service de garde au niveau du Québec."

Sur un chèque de Bien-être de \$360, par exemple, l'augmentation de 7.5% équivaut à \$27. net par mois. C'est dérisoire! Nous sommes encore bien en deça du seuil de pauvreté, lequel, on s'en souvient, est fixé à près de \$8,000 par année pour une famille de 4 personnes.

Par ailleurs, on s'aperçoit d'après cette lettre que les vrais réformes sont encore à venir. La femme chef de famille qui est actuellement sur le Bien-être et qui essaie de survivre en est quitte pour continuer d'attendre. Comme le mentionne si bien la Fédération des Unions de familles dans son appui au Mémoire -rédigé sous forme d'avis au Ministre Marois-, "quand ces magnifiques projets continuent de se situer dans l'avenir et que les familles payent au présent pour la non-actualisation de beaux projets, nous nous indignons de cette situation et réclamons au nom de ces familles des correctifs à brèves échéances."

Faut-il encore répéter, comme le souligne le Mémoire dans sa conclusion et comme l'ont bien démontré les quatre femmes chefs de famille membres du Carrefour qui ont participé à l'émission de "Femme d'aujourd'hui" du 16 décembre -reprise le 14 janvier-, qu'IL NE SUFFIT PAS DE VOULOIR S'EN SORTIR POUR Y ARRIVER.

QUELQUES CHIFFRES* SUR LES ASSISTÉS SOCIAUX AU QUÉBEC.

A- Nombre d'assistés sociaux au Québec:

	Juillet 75	Septembre 76
- Ménages (familles et personnes seules) :	204,736	222,671
- Avec dépendants :	418,768	442,095
- Nombre de familles (sur 222,671) :		94,788
- Nombre de personnes seules :		127,883
- Sur les 94,788 familles: <u>51,948</u> sont dirigées par une femme, qu'elle soit séparée, divorcée, veuve ou célibataire.		
- Sur le 127,883 personnes seules: 70,852 sont des femmes.		

B- L'âge des assistés sociaux:

- Moins de 25 ans	: 38,013
- Entre 25 et 34 ans	: 42,052
- " " 35 et 44 "	: 36,857
- " " 45 et 54 "	: 45,917
- " " 55 et 64 "	: 53,708
- 65 ans et plus (supplément de revenu)	: 6,124

C- Aptes ou inaptes au travail?

Aptes:

- Pensionnés (65 ans et plus	: 5,674
- Employés (personnes qui ont des revenus de travail plus un supplément de Bien-être	: 5,221
- Chômeurs (personnes jugées disponibles n'ayant pas de travail)	: <u>88,564</u>
Total.....	: 99,459

Inaptes:

- Indisponibilité temporaire	: 62,275
- indisponibilité permanente	: <u>60,937</u>
Total.....	: 123,212

* Ces chiffres viennent d'une étude récente du Ministère des Affaires sociales (MAS) et ils ont été publiés dans le journal "Organisation populaire", (Journal de l'ADDS), septembre-octobre 1977, Vol 3 No 6.

QUI A DROIT À L'AIDE SOCIALE?

Les personnes qui n'ont pas d'argent pour vivre:

- qui n'ont pas d'emploi régulier à plein temps ou à temps partiel;
- qui ne travaillent pas à leur propre compte;
- qui ne fréquentent pas une maison d'enseignement (CEGEG ou Université);
- qui suivent un cours d'information ou de recyclage approuvé par le Bien-être.

QUAND L'AIDE SOCIALE PEUT-ELLE ÊTRE SUSPENDUE, DIMINUÉE OU COUPÉE?

Si une personne:

- refuse ou abandonne un emploi (voir: retour au travail);
- refuse d'utiliser des mesures de formation, recyclage, réadaptation...
- refuse d'exercer des droits qui lui appartiennent (par exemple, refuser de réclamer une pension alimentaire);
- refuse les avantages d'autres lois (accidents de travail, chômage, etc...);
- refuse de fournir des renseignements sur sa demande (compte de banque, statut matrimonial);
- s'il est prouvé que la personne fraude.

COUPURES:

Les coupures que le Bien-être a faites depuis la refonte de la loi (en 1976):

- le Bien-être ne paie plus la taxe d'eau des assistés sociaux;
- il ne paie plus les services d'auxiliaires familiales ou de gardiennes. La seule façon d'obtenir une auxiliaires est de s'adresser aux Centre de services sociaux (CSS) (il y a 60 auxiliaires pour tout Montréal);
- et surtout, le MAS coupe les chèques de Bien-être aux assistés sociaux qui refusent de retourner au travail. Cette mesure est particulièrement discriminatoire envers les femmes chefs de famille qui ont des enfants de plus de 6 ans et qui peuvent voir leur chèque coupé si elles refusent un emploi (n'importe quel emploi à n'importe quelle condition).

QUELS SONT LES BARÈMES D'AIDE SOCIALE?

(Depuis le 1er janvier 1978)

1 adulte:

- 0 enfant	:	\$ 253.00	par mois
- 1 " "	:	\$ 357.00	" "
- 2 " "	:	\$ 392.00	" "
- 3 " "	:		" "
et plus	:	\$ 401.00	" "

2 adultes:

- 0 enfant	:	\$ 403.00	par mois
- 1 " "	:	447.00	" "
- 2 " "	:	482.00	" "
- 3 " "	:		" "
et plus	:	491.00	" "

- . Allocations pour dépenses personnelles des personnes hébergées dans un centre d'accueil ou un centre hospitalier: \$49.00 par mois.
- . Montant alloué à une personne seule de moins de 30 ans, jugée apte au travail: \$92.00 par mois.
- . Montant alloué à un couple sans enfant, de moins de 30 ans, apte au travail: \$184.00 par mois.
- . Il est à noter que pour avoir droit aux montants d'aide sociale énumérés plus haut, les assistés sociaux doivent payer au moins \$65.00 de loyer par mois (dans le cas d'une personne seule) et \$85.00 par mois dans les autres cas. Si le montant du loyer est inférieur aux chiffres mentionnés, l'allocation de Bien-être est coupée d'autant. Par contre, si le loyer est plus élevé, l'allocation mensuelle demeure la même.

* * * * *

SESSIONS RÉGIONALES

Pour la plupart des régions, février-mars est la période de réalisation des Sessions de formation (DGEA) à travers le Québec.

Voici les dates et les thèmes prévus pour chacune des régions:

ESTRIE (Sherbrooke)

1ère responsable: Thérèse Dubois

- 25-26 février
- 26 en après-midi
- 8- 9 avril

Aide sociale
L'Eglise face au divorce
A déterminer

GASPÉSIE ET BAS DU FLEUVE (Gaspé)

1ère responsable: Marie Cassivi

- Une fin de semaine est prévue seulement, sur le thème de l'aide sociale, probablement en mars;
- Date à préciser.

MAURICIE-LANAUDIÈRE (Trois-Rivières)

1ère responsable: Rita Picher

- 18-19 mars
- 1- 2 avril

Une de ces fins de semaine portera sur le thème de l'aide sociale, le thème de l'autre fin semaine n'est pas encore précisé.

MONTREAL ET RIVE-SUD (Montréal)

1ère responsable: Monique Leblanc

- 25-26 février
- 8 mars
- 1er avril

Relation d'aide
Parents efficaces
Aide sociale

NORD-OUEST (Rouyn)

- Bien que cette région ait décidé de ne pas participer au programme de Sessions régionales pour cette année, une journée d'information sur l'aide sociale sera organisée, laquelle aura lieu probablement en mars. Date précise à déterminer.

(Principales responsables: Iona Théberge et Paulette Gélinas)

OUTAOUAIS (Hull)

1ère responsable: Pauline Charron

- 9 avril
(Les trois autres journées ont déjà été réalisées.)

QUÉBEC ET BEAUCE (Québec)

1ère responsable: Denise Godbout

- 25 février
- 26 février

Les droits de la femme
Les loisirs
Mise en situation pour représenter
le fonctionnement d'un Conseil d'ad-
ministration.

- 11-12 mars

Aide sociale

SAGUENAY LAC ST-JEAN (Alma)

1ère responsable: Monique Hudon

- 25 février
- 26 février
- 19-19 mars

Aide sociale
Animation
Relation d'aide

* * * * *

...de VICTORIAVILLE,

Les Femmes chefs de famille sont à l'honneur à Victoriaville!

Nicole Beaudoin, présidente de la Source à Victoriaville nous apprenait récemment que Madame Claire Tourigny, directrice sur le Conseil d'administration de La Source et responsable de la Maison d'accueil La Clairefontaine, à Victoriaville, s'est vu décerner le samedi 28 janvier dernier, le Prix Louis Francoeur pour la personnalité féminine de l'année 1977.

Toutes les femmes chefs de famille sont heureuses et fières des constater que l'une d'elles se soit mérité cet honneur.

* * * * *

... de LÉVIS,

A en juger par la lettre qu'elle nous faisait parvenir le 28 novembre 1977, l'Association des familles monoparentales de Lévis semble très active: pétitions (concernant les loyers à prix modiques), rencontre avec le Ministre Marois, etc... sont des activités déjà réalisées ou en voie de l'être par les femmes du groupe. (La présidente de cette association est Denise Ruel).

En nous faisant part du bilan de ses activités, l'association de Lévis nous envoyait également une autre lettre que nous avons beaucoup de plaisir à lire. Nous la publions ici intégralement :

Nous accusons réception de votre lettre du 21 nov. dernier contenant le mémoire sur la situation des femmes chefs de familles que vous avez fait parvenir au ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, Nous trouvons ce mémoire très bien fait, il est court, net et concis, il se

lit facilement. Inutile de vous dire que nous l'appuyons à cent pour cent, et nous allons faire parvenir une lettre au ministre Lazure pour vous appuyer.

Il réjoint parfaitement une pétition que nous avons fait parvenir au ministre en juin 77 et qui contenait deux résolutions prises lors de notre réunion mensuelle de juin. Ces deux résolutions étaient:- 1. L'augmentation du montant maximum de grans personnels. 2. Que le loyer des familles assistées sociales qui demeure dans des logements ordinaires soient subventionnés comme celui des familles de curant dans des H.L.M.

Lors de notre réunion mensuelle de novembre, nous avions invité M. Jean Garon, député de Lévis et ministre dans le cabinet Lévesque, les femmes présentes à cette réunion lui ont fait part des problèmes qu'elles vivaient à tous les jours. Suite à cette réunion, J. Garon a contacté par lettre le ministre des Affaires sociales et le ministre de la Justice, puisqu'il avait été aussi question de pensions alimentaires non payées.

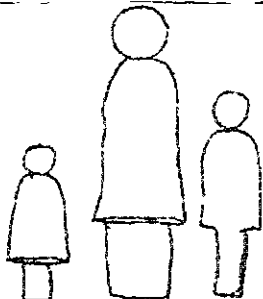
Je ne sais pas si un ministre qui écrit à un autre ministre a plus de chance de se faire écouter, en tout cas, nous attendons des nouvelles. Espérons que tous ces efforts concertés finiront par donner des résultats.

Une autre bonne nouvelles aussi, c'est de faire parvenir à chaque association 4 bulletins de diffusion à tous les mois, ceci va donner la chance à plus de membres de les lire et de voir ce qui se passe au secrétariat et dans les autres associations.

avant de terminer, je voudrais que vous fassiez parvenir toute correspondance et bulletin à la présidente actuelle de notre association qui est Madame Denise Ruel,

10, rue du Beau Site,
Lévis.
Co.Lévis

Donc, encore une fois bravo, continuez votre beau travail et nous allons faire de même de notre côté.,



Bien à vous,

L'Association des Femilles
Léonardistes de Lévis

par:- *M. Ruel*

vice-présidente.

LA SOUFFRANCE PEUT-ELLE ÊTRE SOURCE DE PROGRÈS?

L'expérience démontre que les personnes éprouvées par un grand chagrin, une grosse difficulté, deviennent plus ouvertes à la vie, s'intéressent aux autres, DÉVELOPPENT LEUR COMBATIVITÉ, acceptent des responsabilités dans des organisations. L'épreuve mûrit, rend adulte, oblige à prendre des décisions, renforce la volonté, permet de prendre du recul devant les petits tracas quotidiens. Éclaire une recherche vers l'essentiel, amène une forme de LIBERTÉ. L'épreuve rend solidaire et stimule en vue d'un combat commun, d'une LIBÉRATION COLLECTIVE.

Mais pour pouvoir réaliser cette LIBÉRATION PAR L'ÉPREUVE, il ne faut pas rester écrasée par les soucis matériels, l'insécurité des ressources de l'emploi, il ne faut pas être acculée à devenir une machine sous pression par une double journée de travail, il ne faut pas avoir à craindre le lendemain.

La Fédération constate que, fondamentalement, les problèmes ne sont pas résolus. Le pouvoir d'achat diminue pour les plus démunis; les prestations sociales maintiennent un seuil de pauvreté; la recherche d'un premier emploi aboutit plus difficilement et celles qui se croyaient dans une situation privilégiée se retrouvent devant le chômage.

La Fédération constate et dénonce l'augmentation des difficultés, alors même que le Gouvernement promet, rassure, fait des discours sur les bienfaits de sa politique familiale et sur la réussite des plans Barre! Les nouvelles mesures sociales, comme le "Complément familial", la "priorité dans les stages de formation professionnelle", le "Congé parental", la "Retraite à 60 ans", ne sont que de la poudre aux yeux, des réformettes sans impact, qui ne coûtent rien et qui n'attaquent aucunement les difficultés dans leurs causes.

Devant ce constat, il appartient à notre Fédération, à chacune d'entre nous dans son association, d'exprimer la réalité des faits et de mener un combat pour l'essentiel. C'est avec nos organisations qu'il est possible d'expliquer:

- l'inexistence d'une allocation familiale pour le premier enfant;
- l'inefficacité des mesures de saisie sur salaire pour le recouvrement des pensions alimentaires;
- le montant dérisoire de la retraite qui est censée nous faire vivre.

C'est à partir de cette réalité de chaque jour qu'il faut exprimer les revendications. Ce que nous demandons, c'est la PRISE EN COMPTE DE CHAQUE PERSONNE À PARTIR DE CE QU'ELLE VIT ET DES CHARGES ET RESPONSABILITÉS QU'ELLE ASSUME.

Yvette IMBACH

Femmes chefs de Famille, Journal Octobre-Novembre-Décembre 1977,
éditorial, pp. 1-2. (Paris)